

Enfance en situation difficile

La mise en place par Intermondes d'un pôle exclusivement réservé à l'enfance est une option stratégique qui a pour but de faire de l'accès des enfants à un environnement protecteur une priorité. La « protection de l'enfant » fait référence à l'ensemble des dispositions prises pour la prévention et la prise en charge de toute forme de violence, d'exploitation, de travail, de traite, de pratiques traditionnelles (mariage précoce, mutilations génitales féminines) néfastes à l'égard des enfants. Elle inclut également les enfants non enregistrés à l'Etat civil, en situation de rue ainsi que les enfants vulnérables tels que les handicapés, ceux en conflit avec la loi ou vivant dans un contexte de conflit armé (Unicef)

C'est dans le souci de modéliser son intervention et de rationaliser ses ressources aux fins de d'inscrire ses programmes et projets dans la qualité et la durée qu'Intermondes a développé une stratégie d'implication et de responsabilisation qui met à contribution les enfants, la famille, les employeurs, l'école, la communauté, les leaders d'opinions, le personnel médical, les travailleurs sociaux, les magistrats pour enfants, les avocats, la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant (CAPE), la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant (DPDE), le Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation Pour Enfants en Situation difficile (GUINDDI), la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), la brigade des mineurs, la direction du travail et de sureté, l'Etat, le Parlement, les Organisations de la Société Civile, la presse, les partenaires techniques et financiers .

Résultats et indicateurs de 03 Projets et programmes de Protection de l'Enfance

Programmes d'accompagnement des enfants en situation de vulnérabilité en partenariat *avec Terre des hommes Lausanne, DPDE/Ministère de la famille, Coopération Italienne, UNICEF et l'IPEC /BIT*

- Accompagnement des communautés et des familles, sensibilisation et mobilisation (250 séances) en faveur des droits de l'enfant, de sa protection et des risques encourus par les enfants trop tôt confiés et/ou mis au travail.
- Le renforcement de 20 délégués de quartier + 40 marraines acteurs partenaires d'Intermondes dans la prise en charge technique des enfants en situation de vulnérabilité.
- Suivi des Retraits, (ré) insertions scolaires d'enfants travailleurs en danger **2769** enfants en situation de travail ou à risque dans le secteur de la pêche à Mbao, Hann Bel Air et Thiaroye sur mer.
- Retrait réinsertion sociale harmonieuse de **102** enfants talibés dans leurs familles et communautés d'origine à Ndiobène Tallène (Région de Kaolack) et Niahène (Région de Kaffrine).
- Appui technique à la mobilisation des femmes de **05** communes d'arrondissement en faveur de l'Enfance Vulnérable à Guédiawaye et leur renforcement en techniques diverses de contribution à l'accès des enfants à leurs droits fondamentaux (techniques de référencement, d'orientation d'hébergement accompagnement de l'Association des Mairaines, encadrement de GIE de femmes pour le fonctionnement de mutuelles de santé et d'unités de production de céréales locales).
- Contribution à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage de **256** enfants talibés dans 6 daaras répartis dans quatre commune d'arrondissement de Guédiawaye (médiations avec les maîtres coraniques, dotations d'aides d'urgence, mise à disposition d'animateurs auprès des enfants).
- La prise en charge de **150** enfants en situation de risque de rupture totale ou partielle par l'offre des services comme l'état civil, les soins de santé, l'éducation, la formation pré professionnelle, l'alimentation.
- L'enrôlement et la mise à l'abri de **50** enfants en situation de rupture totale ou partielle signalés par les délégués de quartiers, repérés et identifiés par des animateurs/volontaires et bénéficiaires de prestations de services dispensés sous le contrôle **d'Intermondes**.
- La mise en réseau des organes et organisations de prise en charge de la protection de l'enfant au niveau des départements de Pikine, Guédiawaye et Dakar en qualité de point focal ONG.

Leçons apprises :

1. / L'amplification de la problématique malgré les diverses interventions en faveur des enfants en situation de vulnérabilité,
2. / La modestie des enveloppes financières allouées par les PTF à la prévention et à la protection au profit de rencontres sur le cadre conceptuel, législatif, institutionnel et politique.
3. / l'urgence de fédérer les interventions de plusieurs PTF interagissant dans la même localité pour mobiliser les ressources et amoindrir les risques de déperdition et de doublons
4. / l'absence d'un dispositif de prise en charge en urgence des enfants en situation de vulnérabilité,
5. / l'inadéquation et ou le caractère caduc des textes de lois en vigueur dans l'environnement juridique du Sénégal
6. / l'absence d'une option stratégique interne de gestion de la problématique de la protection de l'enfant.
7. / l'instabilité et la confusion institutionnelles des ministères en charge de l'enfance.